

Accusé de réception en préfecture
087-218707008-20210927-D2021-45-DE
Date de télétransmission : 30/09/2021
Date de réception préfecture : 30/09/2021

Commune de LA GENEYTOUSE

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Délibération n°2021-45 en date du 27/09/2021 concernant les travaux de sécurisation de la traversée du village des Allois :

Le Conseil Municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 27 septembre 2021, à 19h00, suivant convocation en date du 22 septembre 2021, sous la présidence du Maire, M. FAUCHER Alain.

Présents : MM. FAUCHER Alain, ALLAMARGOT Béatrice, ARMAND Thierry, AUBERGER Marie-Sophie, BESSE Magali, BLIN Matthieu, CASTANET Christine, DESROCHE Roger, DUBREUIL Marc, DUFOUR Dominique, GILLES Dominique, JACQUET Michel, JAUNEAU Bernard, LATOUR Christelle, THEYS Antony.

Mme Christine CASTANET a été élue secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	15	0	15	15	15	0

Le Maire rappelle que par délibération du 02 mars 2021 le Conseil Municipal a approuvé le projet de sécurisation de la traversée du village des Allois.

Il précise que le montant des travaux à réaliser a été actualisé à l'issue de la procédure de consultation des entreprises et de négociation. Il s'élève désormais à 67 997,20 € HT soit 81 596,64 € TTC et correspond à l'offre de l'entreprise SIORAT ; auquel vient s'ajouter l'assistance à maîtrise d'ouvrage réalisée par l'ATEC (2 235,00 € HT soit 2 682,00 € TTC).

Il ajoute que le projet a été subventionné par le Conseil Départemental dans le cadre des amendes de police à hauteur de 30 % du coût d'objectif initial hors taxe, soit 31 400,00 €.

Le Maire présente donc un nouveau plan de financement de l'opération et propose qu'une demande de subvention complémentaire soit déposée auprès du Conseil Départemental.

DEPENSES	
Travaux HT	67 997,20
Assistance à maîtrise d'ouvrage	2 235,00
TVA 20%	14 046,14
TOTAL	84 278,64
RECETTES	
Subvention - Amendes de police 50%	35 116,10
Fonds propres / Emprunt	49 162,54
TOTAL	84 278,64

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

APPROUVE le plan de financement actualisé du projet de sécurisation de la traversée du village des Allois.

APPROUVE l'offre de l'entreprise SIORAT qui s'élève à 67 997,20 € HT soit 81 596,64 € TTC.

AUTORISE le Maire à signer le marché de travaux à intervenir avec l'entreprise SIORAT et tous documents à intervenir pour la réalisation de cet investissement.

MANDATE le Maire pour solliciter une subvention complémentaire, dans le cadre du dispositif des « amendes de police », auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne.

A La Geneytouse, le 29 septembre 2021

Le Maire,

Alain FAUCHER



Délibération certifiée exécutoire, affichée et transmise à la Préfecture le

30 SEP. 2021